



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Emilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie (Arrivée au point 3), M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline,

ABSENT(E)S-EXCUSÉ(E)S : Mme AURILLON Noémie, M. BARTHELEMY Fabrice, M. CHEVALIER Charles, Mme LE MOAL Sylvie, M. RAMBAUD Jérémy, M. SOULARD Éric, Mme VIGNOLET Céline

ABSENT(E)S : Néant

POUVOIRS : Mme VIGNOLET Céline donne pouvoir à Mme FEILLARD Sylvie

M Yves TERRIEN a été désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 juin 2023
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Avenant N°1 - Convention de Mandat de Loire Atlantique Développement pour les études pré-opérationnelles du lotissement de la Tricotière
4. Avenant n°1 au marché public de service, mission d'études pour l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé
5. Présentation projet de végétalisation de la cour d'école
6. État d'avancement des projets liés à la mobilité
7. Plan guide : Valider la hiérarchisation des projets (cibler les projets du mandat)
8. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales
9. Informations et questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023

Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

NUMÉRO	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) EN € - OBSERVATIONS	OBSERVATIONS COMMENTAIRE
D-2023-114	01/06/2023	MF PRO	Réparation karcher	284.62	
D-2023-115	31/05/2023	KOESIO	8 utilisateurs de la solution de partage SHAREPOINT	1 405.73	
D-2023-116	02/06/2023	BAILLY QUAIREAU	Changement serrure HS maison enfance	173.14	
D-2023-117	06/06/2023	PIC BOIS - CAP OUEST SIGNALÉTIQUE	Balises jalonnement chemin pédestre "La Gazi/Les Noues"	628.56	
D-2023-118	06/06/2023	FRANS BONHOMME	Récupérateurs d'eau pour le cimetière (3 bacs à eau)	2 105.88	Prévu au BP pour le cimetière
D-2023-119	06/06/2023	FRANS BONHOMME	Fournitures de voirie	1 411.03	Bordures, buses, grilles
D-2023-120	07/06/2023	MF PRO	EPI agents CTM	283.32	Pantalons haute visibilité pour les agents du CTM
D-2023-121	07/06/2023	POUDRY	Laine bois pour remplacer la laine de verre 95% absente sur la façade du bureau du CTM	434.40	
D-2023-122	13/06/2023	GRIFFERAIT	Logo adhésif "Couffé" pour le terrain A5	72.00	Décision du BM du 12-09-2022
D-2023-123	15/06/2023	ABCP CUISINE	Armoire froide pour restaurant scolaire	3 072.00	Dépense non prévue mais armoire en place HS
D-2023-124	15/06/2023	ABCP CUISINE	Fontaine a eau restaurant scolaire	1 779.48	Dépense non prévue mais fontaine en place HS
D-2023-125	15/06/2023	CHAMPION	3 Ventilateurs	493.99	Bureaux mairie et salle motricité
D-2023-126	15/06/2023	EFFIVERT	Reconduction de 12 mois de la location robot de tonte	7 200.00	
D-2023-127	15/06/2023	BLINKER	Consommable ST	71.06	Vis + rondelle
D-2023-128	15/06/2023	JPH DISTRIBUTION	Matériel pour hygiène bâtiments	160.13	Agents d'entretien
TOTAL				19 575.34	

3. N°2023-07-47 Avenant N°1 - Convention de Mandat de Loire Atlantique Développement pour les études pré-opérationnelles du lotissement de la Tricotière

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Par délibération N° N°2021-12-85 en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal avait :

- Approuvé le lancement des études pré-opérationnelles préalables à l'aménagement du Lotissement de La Tricotière sur la commune de Couffé, dont le coût des études à confier aux tiers était estimé à 70 000€ HT,
- Approuvé la convention de Mandat de Loire Atlantique Développement - SPL, pour la réalisation des études pré opérationnelles préalables à l'aménagement du Lotissement de La Tricotière, pour un montant de 29 725,00€ HT soit 35 670,00€ TTC pour une durée de 18 mois,

À ce jour, dans l'objectif de poursuivre les études préalables à l'aménagement du site, il convient, par la rédaction de ce présent avenant, d'ajuster le montant des dépenses à engager par le mandataire notamment

les estimations allouées aux études environnementales ainsi que de proroger la convention de mandat jusqu'au 30/09/2023.

ESTIMATIONS DU COÛT DES ÉTUDES À CONFIER AUX TIERS AVANT L'AVENANT N°1		
Prestataires tiers	Estimations € HT	Commentaires
Missions de maîtrise d'œuvre (paysagiste, BET VRD)	40 000,00 €	- Diagnostic urbain, paysager et technique - Scénarios - Atelier thématique de concertation - Esquisse de projet avec capacitaire et estimation des travaux
BET environnemental	15 000,00€	- Inventaire zones humides - Inventaire faune, flore 4 saisons > analyse de la séquence ERC
Lever topographique	5 000,00€	
Divers	10 000,00 €	
TOTAL	70 000,00 €	

ESTIMATIONS DU COÛT DES ÉTUDES À CONFIER AUX TIERS APRÈS L'AVENANT N°1		
Prestataires tiers	Estimations € HT	Commentaires
Missions de maîtrise d'œuvre (paysagiste, BET VRD)	45 000,00 €	- Diagnostic urbain, paysager et technique - Scénarios - Ateliers thématiques de concertation - Plan-guide / esquisse de projet avec capacitaire et estimation des travaux - Participation aux COTECH, COPIE, réunion partenaires et réunion publique
BET environnemental	26 000,00 €	- Inventaire zones humides - Inventaire faune, flore 4 saisons - Analyse de la séquence ERC - Pré-diagnostic écologiques sur potentiels fonciers compensatoires
Lever topographique	2 700,00 €	- Relevé topographique de l'existant
Divers	3 300,00 €	
TOTAL	77 000,00 €	

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N°1 - Convention de Mandat de Loire Atlantique Développement pour les études pré-opérationnelles du lotissement de la Tricotière, annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant N°1 et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'engagement de ces études seront inscrits dans un budget annexe propre au lotissement de la Tricotière.

4. N°2023-07-48 Avenant N°1 au marché public de service : mission d'étude pour l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé

Présentation :

Par délibération N° N°2021-06-62 en date du 15 juin 2022, le Conseil Municipal avait **autorisé** le Maire à signer le marché relatif à la mission d'étude pour l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé, pour une durée de 7 mois à compter du 15 juin 2022, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération comme suit :

- Attributaire : SARL VOIX MIXTES -1 Place de l'Europe 44400 REZÉ France
Le montant de l'offre s'établit comme suit
- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 43 000.00€
- Montant TTC : 51 600.00€

Le montant de l'avenant N° s'établit comme suit :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 900,00€
- Montant TTC : 1 080,00€

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%

- Montant HT : 43 900,00€
- Montant TTC : 52 680,00€

Cet avenant porte également sur la modification de la durée d'exécution du marché : de 7 mois à 14 mois (du 15 juin 2022 au 14 août 2023).

À ce jour, dans l'objectif de poursuivre les études, il convient de prolonger la durée d'exécution du marché et de mettre à jours les montants de la prestation.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N°1 au marché public de service : mission d'étude pour l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant N°1 et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'engagement de ces études sont inscrits dans un budget principal de la commune.

5. Présentation projet de végétalisation de la cour d'école

Présentation : Suzanne LELAURE/Thierry RICHARD

Accompagnement en amont du projet de réaménagement, végétalisation et de renaturation de la cour de l'école Hugues Aufray de Couffé

Réflexion préalable

Cette proposition d'accompagnement fait suite à la rencontre du 12 juin au sein de l'école H. Aufray avec les élus, des représentants de l'équipe enseignante, du périscolaire ainsi que des représentants des parents d'élève.

Considérant que la commune de Couffé est adhérente au CAUE et que les élus souhaitent être assistés dans leurs réflexions concernant l'évolution de la cour de l'école, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique propose son concours technique et pédagogique à travers un accompagnement.

MÉTHODOLOGIE

Le CAUE, dans son rôle de sensibilisation, de conseil et de formation auprès des collectivités sur la thématique du cadre de vie, propose un accompagnement technique et pédagogique auprès de la commune.

Celui-ci ne peut se substituer au recours à une maîtrise d'œuvre. Il s'agit d'un temps supplémentaire qui intervient en amont de la phase de conception et de réalisation du projet.

Cet accompagnement est constitué des étapes suivantes :

1/ Une sensibilisation aux enjeux de la renaturation d'une cour d'école sous la forme d'une conférence.

Y seront présents au minimum le COPIL de suivi mais elle est à ouvrir à un public plus large, convié par la commune (élus, parents d'élèves, équipes pédagogiques, agents techniques, etc).

Cette conférence est importante pour la suite du projet, posant les bases pour l'adhésion de tous :

- enjeux environnementaux, artificialisation des sols, disparition de la biodiversité, problématique de l'eau et du réchauffement climatique
- enjeux d'importance du vivant pour le développement de l'enfant
- enjeux sociaux de climat scolaire et de vivre-ensemble
- retours d'expériences et changement de paradigme

2/ Un atelier diagnostic des usagers adultes de la cour avec un groupe restreint représentatif des personnes impliquées dans l'évolution de la cour (COPIL de suivi, composition qui sera précisée en amont de la réunion) avec temps d'échange informel autour d'un plan sur les constats et besoins des usagers adultes

3/ Sensibilisation des enfants d'une classe de l'école élémentaire, qui utilise régulièrement la cour d'école sous la forme d'un atelier ciblant une classe en tant qu'échantillon d'usagers (plutôt les CM1).

Également, à la demande d'enseignants qui souhaitent mener plus d'ateliers ou avec d'autres classes, les outils peuvent être mis à leur disposition mais avec pour seule portée leur pédagogie propre, sans présence ni interprétation du CAUE.

4/ L'analyse et l'identification des enjeux d'évolution en termes de paysage et d'architecture de la cour existante, ainsi que de ses abords :

- synthèse des données existantes et des diagnostics enfants et adultes
- regard CAUE : analyse et enjeux du contexte architectural, urbain et paysager
- analyse du fonctionnement de la cour et de ses abords (accès, flux, besoins, usages)

Cette étape comprend 1 réunion de présentation de l'analyse en COPIL restreint.

5/ Préconisations, intentions et hypothèses d'évolution :

a/ Spatiales sur la cour de l'école et ses abords

- identification des besoins pour l'ensemble des usagers de la cour
- préconisations paysagères et architecturales
- proposition de scénarios d'évolution de la cour et ses abords - définition des usages et des intentions en termes de fonctionnement, d'ambiances, en renaturation des espaces ;
- apport de références pour nourrir la réflexion

b/ Fonctionnelles pour imaginer de nouvelles pratiques dans une cour renaturée

- désamorcer les points de blocage et discussion sur les besoins
- dévolutions des pratiques en prenant appui sur des références. Cette étape comprend une réunion de présentation des préconisations d'évolution.

6/ Appui du COPIL pour le passage de relais à l'équipe de maîtrise d'œuvre, notamment à un paysagiste-concepteur, pouvant se faire sous la forme d'un échange téléphonique ou visio-conférence avec le CAUE, pour s'assurer de la bonne compréhension des préconisations d'évolution et pour répondre aux questionnements de la part de l'équipe retenue.

Prérequis

Cet accompagnement nécessite :

- la constitution préalable d'un groupe de référents composé de 3 à 5 interlocuteurs moteurs du projet (élus - techniciens de la collectivité)
- personnel de l'école et de la structure d'accueil périscolaire)
- la constitution préalable d'un comité de pilotage de suivi (COPIL) au sein de la commune mais aussi des représentants du périscolaire qui aura pour mission d'identifier les objectifs du projet et participer aux différentes étapes la réflexion proposées par le CAUE. *Ce COPIL pouvant être composé de la manière suivante : élus, enseignants, représentants parents d'élèves, personnel espaces verts, ATSEM, association CAR)*
- la fourniture de toutes les données préexistantes utiles à la réflexion à savoir les études antérieures et les plans des bâtiments.

Modalités

L'accompagnement du CAUE prévoit l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire architecte et paysagiste (Coline BRISSOT, paysagiste et Emilie CHARRIER, chargée d'études en architecture

- démarrage de l'accompagnement à signature de la convention, à partir de septembre 2023 (date de conférence déjà fixée au 15 septembre 2023).

- adhésion au CAUE de Loire-Atlantique pour l'année 2023 : l'assemblée générale extraordinaire du 24/01/2023 a voté le principe de gratuité du conseil aux collectivités.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2023, établi par rapport au nombre d'habitants de la collectivité, s'élève à 288 € pour la commune de COUFFÉ.

Le règlement de l'adhésion 2023 permet d'être prioritaire pour bénéficier de cet accompagnement gratuit du CAUE.

Il est rappelé que la maîtrise d'œuvre est portée par la mairie et que le COPIL doit être mis en place avant la conférence du 15 septembre 2023 (19 H à l'Althéa)

Calendrier : Mission CAUE sur 6 mois -> consultation entreprises sur 2/3 mois -> Conception du projet sur 8/9 mois -> Réalisation sur 10/12 mois

Co-construction avec les écoles

NB -> Délibération à prendre lors CM de septembre pour signature convention avec le CAUE

6. État d'avancement des projets liés à la mobilité

6.1. Etat d'avancement du projet Moby

Présentation : Cécile COTTINEAU

Pour rappel, le programme Moby vise à mettre en place des actions d'écomobilité dans les établissements participants et à sensibiliser les élèves des établissements scolaires accompagnés (écoles élémentaires, collèges et lycées) à la mobilité durable. Le programme Moby prévoit notamment la création d'outils méthodologiques, d'outils d'aide à la décision et d'aides financières ciblées pour l'élaboration d'un Plan de Déplacement Établissement Scolaire (PDES) qui s'inscrit dans les plans Climat des collectivités et, plus globalement, dans les projets de transition écologique.

Lancé à Couffé en février 2023, le PDES Moby avance. Un **premier comité** a réuni en mars parents d'élèves, enseignants des 2 écoles, élus. Il a permis d'échanger sur notre vision de l'écomobilité scolaire et de définir nos attentes. Une **marche exploratoire** et une **enquête** auprès des familles, des enseignants et du personnel des 2 écoles ont permis de faire l'état des lieux et ont apporté de la matière pour le diagnostic.

Le 15 juin, lors du 3ème comité Moby, le **diagnostic** a été présenté. Voici un condensé :

- Les types de déplacement vers les écoles : marche, vélo, voiture, car scolaire, sont pratiqués en proportion différente ;
- Les itinéraires vers les écoles à pied ou en vélo sont estimés trop dangereux ;
- Zoom sur les parkings et les voiries d'accès actuelles ;
- Future végétalisation de la cour d'école H-A ;
- Augmenter le stationnement vélos
- Le stationnement en épi autour de l'anneau du parking est une problématique pour les entrées et sorties de classe ;
- Les « Lignes de désir » (raccourcis) : important de les considérer.

Des **préconisations d'actions** en résultent. Elles ont été priorisées.

Les prioritaires :

- Favoriser les modes actifs par l'aménagement urbain : sécuriser et rendre attractifs les modes de déplacement actifs.
- Aménagements favorisant la pratique du vélo : créer des pistes cyclables pour accéder à l'école et installer des stationnements vélos.
- Mettre en place un co-piétonnage entre familles : mutualisation des trajets.
- Passer tout le secteur des écoles en zone de rencontre = limité à 20 km/h, piétons prioritaires.

Les secondaires :

- Création d'une "rue scolaire" : rue des vignes et rue de Wellow.
- Apprentissage à se déplacer en toute sécurité : repérage dans l'espace.

Lors du prochain comité Moby en octobre 2023, des **fiches actions** seront rédigées. Elles seront ensuite présentées au conseil municipal.

6.2. Schéma mobilité

Présentation : Joseph BRULE, Leïla THOMINIAUX

Le schéma mobilité de Couffé est en cours d'étude, avec le bureau d'études Mobhiliis. Ce projet est financé à 50% par le programme AVELO 2 de l'ADEME et 30% par le Département de Loire-Atlantique.

Une phase importante de concertation a eu lieu : en décembre 2022 les ateliers dans les hameaux menés par les élus du COPIL, une enquête auprès des habitants complémentaire à la COMPA, et deux ateliers participatifs avec un panel de citoyens inscrits. La dernière étape sera la semaine européenne de la mobilité, avec la restitution du schéma le 23 septembre (événement mobilité en cours de calage).

La phase de diagnostic a montré un environnement routier peu favorable à la pratique. Et l'enquête fait ressortir une volonté de la population d'alternatives à la voiture, notamment avec l'opportunité des distances courtes entre le bourg et les quartiers d'habitation et les principaux hameaux.

Le schéma s'est traduit par un audit des itinéraires à travailler, et a déterminé des priorités :

- itinéraire 1 : Bourg – ZA le Charbonneau
- itinéraire 3 : Bourg – Les Mazeries
- itinéraire 3a : Les Mazeries
- itinéraire 3b : Les Mazeries – Les Noues
- itinéraire 11 : La Gruère – La Boissenotère – La Métellerie
- itinéraire 7 : Rue de l'Europe – Rue du Stade
- itinéraire 8 : Rue des Vignes – Route de la Bézinière
- itinéraire 9 : Rue St Jérôme – Rue de la Vallée du Havre
- itinéraire 10 : Avenue de la Roche – Avenue des Chênes

Le COPIL a ainsi travaillé sur ces itinéraires qui ont été hiérarchisés, chiffrés selon les travaux envisagés et répartis sur une PPI.

La normalisation entraîne des projets ambitieux subventionnés partiellement

Les membres du CM après présentation du schéma mobilité souhaite avoir un temps de réflexion pour bien s'approprier le sujet. Aussi, afin de pouvoir se positionner sur la hiérarchisation des projets du fait d'un coût très important, les élus du CM seront conviés au prochain COPIL du 17 juillet 2023 !

7. Plan guide : valider la hiérarchisation des projets

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Lors du conseil municipal du 9 juin 2023, les différentes actions du plan guide ont été présentées selon les liens de dépendance entre les projets, et en conséquence les actions ont été hiérarchisées sur 3 phases en 15 ans. Depuis ont été ajoutées, de façon plus précise, les étapes du schéma mobilité.

Après ce temps de réflexion depuis la dernière séance, le conseil municipal est aujourd'hui sollicité pour valider les grandes priorités sur la première phase, c'est-à-dire d'ici la fin du mandat. L'objectif est d'avoir les orientations politiques, que l'on pourra retranscrire selon les disponibilités budgétaires, en vue du séminaire de la rentrée pour établir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Ces projets d'envergure vont en effet amener la collectivité à faire appel à l'emprunt. Dans ce sens le séminaire PPI a pour objet de valider concrètement ces ambitions, au regard des simulations de capacité de désendettement de la commune.

En ce qui concerne les phases suivantes, les projets seront examinés également lors de ce séminaire.

En complément des projets du lotissement de la Tricotière et du village seniors, le CM valide d'ici la fin du mandat, le lancement de projets présentés dans le plan guide.

- Aménagement du presbytère en mairie avec la perspective de projet d'halte-garderie et local jeunes
- Prioriser et phaser le plan mobilité et prolonger le PPI mobilité sur les prochains mandats
- Avancer la 2^{ème} phase du plan d'eau compte tenu de la finalité de l'étude
- Maintien de l'acquisition et dépollution du garage

Le séminaire prévu en septembre permettra dans le cadre du PPI (investissement, financement, emprunts...) de prioriser et d'arbitrer les projets à positionner sur la fin de la mandature actuelle et sur les prochains mandats

8. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

8.1. Compte rendu Commission Solidarités du 8/06/2023

Présentation : Roseline VALEAU

Retour en début de réunion de nos actions habituelles

- **Visites des maisons seniors** : Pour le 1er mai, nous avons été accompagnés des enfants du conseil communal d'enfants ; à renouveler- Cela a été apprécié tant par les résidents que par les enfants.

- **Aide aux devoirs** : Cela fonctionne bien. Un appel pour des bénévoles supplémentaires va être lancé en début d'année scolaire.

- **Pédibus** : La demande est de plus en plus importante. Ce service est à destination des familles dont les parents ne sont pas disponibles, un rappel va être fait dans ce sens car il a été constaté que quelques parents viennent récupérer d'autres enfants de la fratrie.

Ouverture du restaurant scolaire aux aînés

Le rythme est d'un mercredi par trimestre

La fréquentation - une quinzaine d'ainés.

Les seniors sont demandeurs d'un rythme plus soutenu, nous allons donc, à la rentrée, proposer un repas tous les 2 mois, et nous verrons par la suite.

Lors de ces repas, des membres de la commission solidarité (élus et citoyens) sont présents pour les accompagner.

PREPARATION DE LA SEMAINE BLEUE du 2 au 9 Octobre 2023

Suggestions retenues

Lundi 2 Octobre : Intervention d'une professionnelle de Couffé Madame Paméla MICHEL (naturopathe) sur la thématique BIEN ETRE (bien manger, sommeil...) et atelier participatif.

Mercredi 4 Octobre : Repas restaurant scolaire ouvert aux + de 65 ans avec les enfants du centre de Loisirs

Echanges de recettes - les aînés écriraient une recette de leur choix dont on pourrait faire la diffusion (Idée à approfondir)

Après le repas, jeu commun avec les enfants " TOUR DE FROBEL"

Jeudi 5 Octobre : Après midi Salle polyvalente

Dictée coufféenne intergénérationnelle avec les enfants des classes de CM1 et CM2 des 2 écoles.

Vendredi 6 Octobre

Activité physique adaptée proposée par SIEL BLEU

Ouverture au public seniors pour découverte et éventuelle inscription.

Il nous reste à trouver un créneau d'une heure pour projeter le petit film que nous avons réalisé sur les années 50.60

Pour l'année prochaine, la commission trouverait intéressant d'associer les représentants des jeunes et des aînés pour récolter leurs idées.

Autres points abordés :

-**Formation secourisme** : À renouveler sur Novembre

-**Espace Multimédia** : Ce sujet a été abordé à diverses reprises sans qu'aucune suite n'a été donnée ; la commission va voir pour la mise en place d'ateliers

-**Après-midi récréatif mi-novembre** (personnes seules de + de 60 ans)

Pour l'animation- prendre contact avec " les petites butées"-

Proposition de soundpainting avec les enfants

-**Téléthon** : Suggestion pour cette année 2023 - rappel code de la route

-**Trocantons** : Visite reportée ultérieurement

- **Anniversaire d'une centenaire vivant sur la commune** : A visiter sur août (prévoir bouquet).

8.2.Compte rendu Commission Espaces verts et milieux aquatiques du 22/06/2023

Présentation : Thierry RICHARD

- Aménagement autour du calvaire rue du Général Charette de la Contrie :

Présentation de l'esquisse d'aménagement du Calvaire, tenant compte des volontés émises par la commission patrimoine qui souhaite conserver les marches et les 2 poteaux devant le monument.

Propositions retenues :

Pose d'une petite bordure en pierre pour soutènement

Plantations :

- o De vivaces au pourtour du monument en maintenant une surface en pelouse de chaque côté de l'allée et à l'arrière,
- o Des rosiers grimpants en palissage du mur du cimetière,
- o Un tilleul à l'arrière droite pour donner du volume et de l'ombre
- o Mise en place d'un banc

Rafraichissement du monument :

Le monument qui est en pierre pour la base et en béton pour la croix nécessite un rafraichissement :

- o Démoussage (régie)
- o Décapage et peinture de la croix par un prestataire.

En raison de l'absence de budget 2023, des difficultés techniques et du caractère du monument, le sujet sera proposé à la Commission Patrimoine et Tourisme.

- Aménagement du coin repos à l'intérieur du cimetière :

Proposition du groupe de travail « cimetière » de remettre en valeur l'ancien portail, en le repositionnant à l'intérieur, mais avec une fonction uniquement décorative. -> **Non validé par la commission.**

- Aménagement devant école Hugues Aufray :

Compte tenu du coût élevé de la fourniture nécessaire à cet aménagement (5863€), non prévu au budget 2023, la commission décide de reporter les travaux à 2024.

- Plantation mécanisée de bulbes 2023 :

Face au succès des plantations réalisés en 2022, il est proposé de réitérer cette solution de fleurissement, avec la plantation de 3000 bulbes de narcisses à l'automne 2023.

Lieux de plantations proposés :

- o Gazon du rond-point allée des Chênes
- o Gazon « bassin des pêcheurs »

8.3.Compte rendu groupe sentiers du 21/06/2023

Présentation : Yves TERRIEN

1. Circuit du Pont Noyer : Avancement du dossier PDIPR/trail, retour sur les échanges et rencontres avec le service des sports du département, La ligue de l'Athlétisme des Pays de Loire et le CDRP (Comité Départemental de Randonnée Pédestre) :

➤ Inscription PDIPR :

- Des 3 boucles précédemment préconisées par le Dép.44, la boucle pédestre de la Métellerie a été reconnue comme le circuit le plus qualitatif et présente un point de départ bien aménagé à l'aire de repos RD21 : **seule cette boucle est proposée à l'inscription au PDIPR/ Trail à la commission permanente du 14 Septembre,**
- La boucle du Haut Vieux Couffé reprenant les ¾ de la boucle de la Métellerie dispose d'un point de départ peu aménagé. Aussi, une communication à l'échelle départementale, en plus de la boucle de la Métellerie, ne présente que peu d'intérêt et complexifierait la lecture de la signalétique et du balisage sur le terrain.

➤ **Labélisation « Uni'Vert Trail » :**

La FFA propose de créer un circuit trail de 8km labélisé « Uni'Vert trail » avec le départ à l'aire de repos de la RD 21.

Dans le cadre de sa mission de développement de la pratique du Trail sur la région, la Ligue d'athlétisme des Pays de la Loire a été sollicitée pour accompagner la création d'un parcours Uni'Vert trail sur notre commune de Couffé. Cette reconnaissance, réalisée le 1^{er} juin 2023 en collaboration avec le Club du Pays d'Ancenis (ACPA), avait pour objectif d'identifier :

- La pertinence du parcours pour la pratique du trail (estimation du niveau de difficulté)
- Les besoins en signalétique (orientation et sécurité)
- La faisabilité de l'implantation du parcours (selon le cahier des charges Uni'Vert trail FFA)

Une rencontre s'est déroulée le 29 Juin à la mairie de Couffé avec la ligue d'Athlétisme des P. de L, le Sce des Sports du Dép.44 et le CDRP pour faire le point de cette reconnaissance, échanger sur le cahier des charges Uni'Vert Trail et de préciser les prochaines étapes.

Cahier des charges / labellisation Uni'Vert Trail

Les parcours permanents de trail doivent, afin de bénéficier du label, remplir certaines conditions :

- Être portés par un club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme,
- Comporter au moins 40km d'itinéraires balisés au cumulé de l'ensemble des circuits, comprenant 3 parcours de 8 à 35 km avec des niveaux de difficultés différents,
- Identifier un parking suffisamment grand à proximité,
- Mettre en place un panneau d'information situé dans la zone constituée par l'entrée principale,
- Comporter une zone d'échauffement,
- Avoir un balisage des circuits selon les conditions définies dans le cahier des charges PDIPR
- Avoir un point d'eau.

➤ **Prochaines étapes :**

- Différents points sont à formaliser pour fin Juillet en lien avec l'entreprise Espace Créatic (concepteur de mobilier signalétique) et en concertation avec le Dép.44 et la FFA voir l'Office du tourisme du Pays d'Ancenis :
 - Devis mobiliers signalétiques,
 - Conception graphique du panneau d'information de départ (fond de carte, distance, versions Trail et PDIPR, pictogrammes, partenaires, informations chasse et diverses, QR codes, etc.)
 - Validation du BAT.
- Signature d'une convention CDRP pour la mise en place et le suivi de la signalétique.

Ressenti coufféen :

- Le projet Uni'Vert trail qui devait réunir 4 communes (Oudon, Ancenis, Le Cellier et Couffé avec un départ à la Pilardière) n'a plus la même ambition.
- A trois fois nous avons dû modifier notre dossier d'inscription (plan signalétique, devis) à la demande du département.
- Le circuit du Pont Noyer sera le 1^{er} circuit PDIPR/trail labélisé du département. Le département et la FFA souhaitent vraisemblablement que cela provoque une émulation sur les autres projets en cours notamment à Oudon et Pont-Caffino (Maisdon sur Sèvre).

Depuis, 3 propriétaires sur les 6 refusent de signer les conventions de passage, ce qui rend caduque la concrétisation du sentier du Beusse. Les raisons sont diverses : respect de la propriété et des espaces, crainte de dénigrement sur les pratiques agricoles, relations d'amitié avec les chasseurs, responsabilité en cas d'accidents.

Au préalable, le responsable de la société de chasse du secteur a été consulté, la proposition d'un circuit alternatif plus éloigné du Beusse n'a pas été retenue par le groupe sentiers.

L'association de chasse du secteur n'est pas favorable à la création d'un sentier dans la vallée du Beusse pour les raisons suivantes :

- Les adhérents chassent indifféremment tous les jours de la semaine,
- La vallée « est riche de biodiversité faunistique avec des nichées (canards et perdrix),
- La préservation des ressources et de leur habitat est l'argument principal.

Comment peut-on s'accorder entre usagers du monde rural et rétablir un climat de confiance avec les propriétaires et les chasseurs ?

9. Informations et questions diverses

9.1. Couffé en fête

Présentation : Frédéric DELANOUE

L'événement est soutenu par sept associations de la commune, des citoyens bénévoles et la municipalité. Un peu plus de 60 citoyens se sont inscrits dans l'organisation de la deuxième édition de Couffé en Fête et de ses Olympiades". Il reste encore la possibilité à 3 équipes de s'inscrire.

Cette année sera aussi l'occasion d'accueillir les amis Bulgares de Gourkovo à l'occasion du 20ème anniversaire du jumelage.

Dès 14:00 H. petits et grands et aussi Bulgares engagés dans les équipes pour les "Olympiades" concourront autour de jeux ludiques et amusants que la commission jeux a préparés en apportant encore cette année une touche de créativité pour le plus grand plaisir des participants avec une animation sur le plan d'eau.

Tout au long de la journée, un stand municipal sera animé par les élus afin de présenter et partager les différents projets d'aménagement engagés sur la commune (futur lotissement de la Tricotière et le plan guide). Les associations auront aussi un stand pour présenter leurs activités et les visiteurs une exposition de tracteurs anciens.

A partir de 18h débutera la célébration du 20ème anniversaire du jumelage entre Couffé et Gourkovo, suivi d'un apéritif offert par la municipalité.

Plusieurs foodtrucks seront présents sur le site pour répondre aux besoins alimentaires. Crêpes galettes, Hamburger, Cochon de lait, Pizza et des chichis l'après-midi, ainsi qu'une friterie FCOC.

Une soirée dansante animée par un DJ débutera à 21 :00 jusqu'à 2h00. Entretemps le Feu d'artifice sera tiré à 23h.

9.2.Comité de jumelage, accueil des bulgares (20^{ème} anniversaire)

Présentation : Daniel PAGEAU

Le comité de jumelage en relation avec la Municipalité accueillera 24 bulgares de Gurkovo à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de jumelage.

Arrivée le mercredi 23 août en fin d'après-midi avec un pot d'accueil offert par le Comité de jumelage. Jeudi 24 août, 10 H - Accueil à la Mairie avec présentation de la commune suivie d'une visite de la commune.

Vendredi 25 août escapade à Noirmoutier

Samedi 26 août participation à Couffé en fête avec une équipe et vers 18 H cérémonie officielle dans le cadre du 20^{ème} anniversaire (discours, remise de cadeaux...), suivi du vin d'honneur offert par la Mairie au niveau de la fête.

A noter qu'il y aura 2 représentants de la Municipalité de GURKOVO.

Pour la cérémonie officielle le Comité de jumelage invitera les comités de jumelage du Pays d'Ancenis et la Maison de l'Europe.

Au niveau de la Mairie, proposition d'inviter Michel MENARD et Rémy OHRON et Leïla (Département), Luc GEISMAR (Député), maires des communes de la COMPA et Gendarmerie

Le BM a validé la participation de la Mairie au cadeau d'anniversaire commun avec le Comité de jumelage à hauteur de 50% et d'un bouquet de fleurs

Frédéric demande au nom de la Mairie si M. ROUSSELIERE Wilfried peut réaliser un trophée dédié à l'équipe bulgare.

Les élus qui participeront à - l'accueil en Mairie du 24 août : Roseline V – Joseph B. – Daniel P.

- la cérémonie de jumelage du 26 août 2023 : Frédéric D. – Fabrice BL. – Eugénie M.B. – Laurent G. – Julie F. – Leïla T. – Roseline V. – Daniel P.

9.3.Retour sur l'AG de l'APIFAD du 28 juin 2023

Présentation : Suzanne LELAURE

Sujet reporté

9.4.État d'avancement du projet d'enseignement musical

Présentation : Frédéric DELANOUE

Mardi 27 juin, avec Sylvie F., Daniel P., et quelques membres du groupe de travail, nous avons rencontré les présidents des associations d'écoles de musique Arpège (Ancenis-St Géréon), Uni.son (Ligné) et Polysons Teillé Vallon de l'Erdre.

Les associations ont présenté leurs activités et Sandra Bureau qui est à la fois présidente de polysons et du groupement employeurs a présenté les intérêts pour les associations de s'intégrer au groupement et de son fonctionnement.

Les trois associations reconnaissent l'intérêt d'une proximité géographique.

L'association Uni'sons accepterait d'étendre les cours sur la commune de Couffé.

Cependant cette association rencontre des difficultés financières et une insuffisance de membres au comité directeur qui fonctionne avec seulement le Président (seul membre) et attend son AG pour décider de son existence.

Cependant si Couffé acceptait cette possibilité cela sous-entendrait une adhésion au groupement dont la cotisation souhaitée est de l'ordre de 2€50 par habitants.

9.5.Prévision effectifs école H. Aufray 2023/2024

Présentation : Suzanne LELAURE

École Hugues AUFRAY

149 élèves au total (97 élémentaires et 52 maternelles) -> 158 en 2022-2023 => soit -9 élèves

TPS/PS/MS 21 (8 MS et 13 PS)

MS/GS 21 (10MS et 11 GS)

GS/CP 20 (10 CP et 10 GS)
CP/CE1 20 (14 CE1 et 6 CP)
CE1/CE2 20 (15 CE2 et 5 CE1)
CM1 22
CM2 25

École Saint Joseph

123 élèves au total (87 élémentaires et 36 maternelles) -> 142 en 2022/2023 => Soit -19 élèves

TPS/PS/MS 25 (11 + 14)
GS/CP 26 (11 + 15)
CE1/CE2 24 (18 + 6)
CE2/CM1 24 (9 + 15)
CM1/CM2 24 (6 + 18)

9.6. Invitation à la cérémonie de clôture de l'éco R'aide le 07 juillet 2023

Présentation : Daniel PAGEAU

13^{ème} édition qui se déroule à Couffé avec la participation de 80 jeunes de 13 à 17 ans du secteur de la COMPA

- Organisation par la COMPA en collaboration avec le SIVOM de LIGNE et la Commune de COUFFE
- Campement derrière la salle de sports
- Au programme : ateliers éco-citoyens, Baskin, Tirs à l'arc, Tirs laser, escalade, paddle, canoé, course d'orientation, VTT, jeux traditionnels...

Invitation au pot de clôture le 07 juillet à 18 H

Pour ces deux premières journées, satisfaction totale des organisateurs et des participants. Remerciements aux agents du service technique dont l'aide et la réactivité ont été largement saluées et appréciées des organisateurs.

Séance levée à 23h 22

FEUILLE SIGNATURES REGISTRE PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 06-07-2023

SÉANCE N°08 – PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-deux le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS : M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie (Arrivée au point 3), M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline,

ABSENTE-EXCUSÉ(E)S : Mme AURILLON Noémie, M. BARTHELEMY Fabrice, M. CHEVALIER Charles, Mme LE MOAL Sylvie, M. RAMBAUD Jérémy, M. SOULARD Éric, Mme VIGNOLET Céline

ABSENT(E)S : Néant

POUVOIRS :

Mme VIGNOLET Céline donne pouvoir à Mme FEILLARD Sylvie

M. TERRIEN Yves a été désigné secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
M. BLANDIN Fabrice		M. JOUNEAU Daniel	
M. BRULÉ Joseph		Mme LELAURE Suzanne	
Mme COTTINEAU Cécile		Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie	
M. DELANOUE Frédéric		M. PAGEAU Daniel	
Mme FAYOLLE Julie		M. RICHARD Thierry	
Mme FEILLARD Sylvie		M. TERRIEN Yves	
M. GOURET Laurent		Mme THOMINIAUX Leïla	
Mme GUYONNET Émilie		Mme VALEAU Roseline	

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie